

MAIRIE DE ROCHEGUDE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE VALANT PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2016

Présents :

Président :

BESNIER Didier

Adjoint au Maire :

CANESTRARI Véronique - HENRY Christine - LAPEYRE Alain - LEVARDON Michel

Conseillers Municipaux :

RABILLARD Sylvie - CHAMBOVET Cyrielle - GREGOIRE Laurent - Annie GUILLAUME

Procurations :

AYMARD Jean-Pierre à BESNIER Didier - SAPLANA Javier à LEVARDON Michel - TARJON
Isabelle à CANESTRARI Véronique - BLACHE Sandrine à HENRY Christine

Absents excusés :

PROPHETE Anne-Laure – JOUFFRE Pierre

Secrétaire de séance :

CANESTRARI Véronique

M. le Maire, BESNIER Didier, ouvre la séance à 20h00.

M. le Maire souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal à Mme Annie GUILLAUME en remplacement de Mme Catherine GARCIA démissionnaire.

M. le Maire indique que le Conseil Municipal du 1^{er} mars 2016 a été régulièrement convoqué dans le délai de 3 jours francs imposé par l'article L2121-11 du CGCT (soit avant le vendredi 26 février minuit).

Toutefois, Mme GARCIA ayant déposé sa démission en Mairie le vendredi 26 février en fin de journée, il n'a pas été possible de convoquer sa remplaçante, Madame GUILLAUME, dans les délais conformes.

Bien que le Conseil d'Etat admette que dans cette situation, une convocation supplémentaire peut être adressée au nouveau conseiller municipal sans respecter le légal, une insécurité juridique persiste.

Après avoir pris attache de la Préfecture et sur ses conseils, M. le Maire décide, pour éviter toute insécurité juridique sur les délibérations, de reporter l'examen des points à l'ordre du jour à une séance ultérieure.

De nouvelles convocations seront donc adressées à l'ensemble des conseillers pour l'organisation d'un nouveau Conseil municipal. Cette solution apparaît d'autant plus nécessaire que l'ordre du jour

contient plusieurs points importants (comptes administratifs et de gestion, prolongation d'un contrat de travail, approbation de l'agenda d'accessibilité programmée, convention avec la préfecture...).

La séance est levée à 20h05.

Le Maire
Didier BESNIER